

Compte rendu  
Conseil municipal  
Délibérations du 22 mai 2007

Le Conseil Municipal :  
Finances

. Accorde la garantie de la Ville à la société OSICA Groupe SNI pour les emprunts qu'elle entend souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 88 logements au 76-78 avenue Pierre-Sémard.

En contrepartie de cette garantie, la Ville disposera d'un droit de réservation portant sur 20 % des logements.

. Accorde la garantie de la Ville à la société VALESTIS Groupe EFIDIS pour la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France Nord dans le cadre du rachat par VALESTIS du patrimoine beauvillésois de l'OPAC de Meaux, soit 245 logements et 7 locaux d'activité.

En contrepartie de cette garantie, la Ville disposera d'un droit de réservation portant sur 20 % des logements.

Enfance

. Autorise le maire à solliciter une subvention du Conseil Général pour le financement de travaux dans des écoles de la commune.

. Autorise le Maire à solliciter une aide financière du Conseil Général pour le renouvellement, sur trois ans, du matériel informatique de 150 classes primaires de la commune.

Culture

. Autorise le Maire à signer une convention pluriannuelle d'objectifs (2007-2009) entre le Conseil Général du Val-d'Oise, la Ville de Villiers-le-bel et l'association ACTA.

Politique de la Ville

. Accorde, dans le cadre du Fonds de participation des habitants (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), une subvention à cinq projets :

- "DECI pour une activité de football" : activité hebdomadaire de football pour les 16-22 ans, initiée par des habitants de la commune et dont le référent est M. Mazhar MANZOOR.

- "La fête des voisins" dont le référent est Mme Jacqueline ARGAILLOT.

- "Golden Club", projet d'organisation d'après-midi et soirées dansantes, dont le référent est M. Mory CONDE.

- "I pakt Crew", projet de cours de danse et de création de chorégraphies porté par une association junior dont le référent est

M. Barima OSEI.

– “La fête de mon voisin” dont le référent est Mme Florence HINGANT.

. Autorise le Maire à solliciter une subvention de l’Etat pour financer le diagnostic préalable à la mise en place de l’Atelier Santé Ville. Cet atelier visera à promouvoir le développement de programmes locaux de santé publique, avec pour objectifs de permettre l’égalité dans l’accès aux droits et aux soins, renforcer la prévention et l’éducation à la santé et coordonner l’action des différents acteurs concernés (création d’un réseau médico-social de proximité, établissements de santé, PMI, santé scolaire...).

Habitat/Logement

. Autorise le Maire à signer avec le Président du Conseil syndical du bâtiment B de la Cerisaie une convention permettant à la Ville d’installer un éclairage sur les façades du bâtiment et de réaliser un raccordement sur le réseau public.

Police Municipale

. Autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour l’achat de 6 VTT qui permettront aux agents de la Police Municipale d’intervenir sur tout le territoire de la commune.

Urbanisme

. Étend le Droit de Préemption Urbain aux zones AUX et AUC, comprises dans le périmètre de la ZAC des Tissonvilliers III, et délègue ce droit à l’AFTRP qui a été désigné comme aménageur de cette ZAC des Tissonvilliers III.

. Exonère les permis de construire de la ZAC des Tissonvilliers III de la Taxe Locale d’Equipeement.

. Autorise le Maire à maintenir le dépôt des permis de démolir sur le territoire de la commune afin de pouvoir contrôler les bilans de démolitions-reconstructions dans les zones de renouvellement urbain de la zone C du Plan d’Exposition au Bruit.

. Autorise le Maire à maintenir les déclarations préalables pour tout projet de construction ou de modification de clôture sur le territoire de la commune. Cette décision est motivée par le fait que la commune souhaite contrôler l’aspect architectural (type et matériaux) de ces clôtures qui sont soumises à prescription dans le Plan Local d’Urbanisme.

Foncier

. Autorise le Maire à acquérir, à l’euro symbolique, la place de la Tolinette afin de l’intégrer dans le domaine public.

. Autorise le Maire à vendre à OSICA, à l'euro symbolique, une partie de la parcelle communale cadastrée AT n° 456, située à l'angle de la rue Louise-Michel et du boulevard Allende, et à intégrer le reste de la parcelle dans le domaine public.